

PLAN DE SOBRIETE – COMMUNE DE GRÉSY-SUR-AIX

Depuis plusieurs mois, nos sociétés connaissent une grande instabilité : les confinements successifs déstabilisent l'organisation et la logistique mondiale conduisant à des tensions de production alimentant une forte inflation et la guerre en Ukraine provoque un séisme énergétique comparable aux chocs pétroliers des années 1970.

Ainsi, le prix du gaz a bondi de plus de 300% depuis le début de l'année et celui de l'électricité a été multiplié par dix (valeur de référence : fin août 2022 – 85€ le MWH il y a un an pour plus de 1000€ aujourd'hui).

Depuis le début de la crise, le Gouvernement a instauré un bouclier tarifaire, rendant, pour le moment et pour une grande partie de la population, cette hausse indolore. Les collectivités locales ne sont pas concernées par ce bouclier nous plaçant en première ligne face à cette volatilité.

Cette situation est exacerbée par l'urgence climatique, la raréfaction naturelle de nos ressources et les conséquences sur notre quotidien sont de plus en plus visibles.

Ce constat motive une transition vigoureuse pour rattraper celle qui aurait dû commencer il y a plusieurs décennies et ainsi respecter les différents accords internationaux en la matière (COP21 et COP26, notamment). Devenue désormais une urgence socio-économique autant qu'environnementale, cette transition emporte des risques et des opportunités à l'échelle globale et locale, auxquels la Commune de Grésy-sur-Aix ne peut rester étrangère.

Pour toutes ces raisons, en cohérence à son plan de mandat, le Conseil municipal se dote d'un plan de sobriété énergétique. Il s'organise à court, moyen et long terme et motive des actions fortes :

- **Hiver 2022 > 2023** : répondre à l'appel de l'Europe et du Gouvernement pour réduire notre consommation énergétique et ainsi éviter des coupures de courant,
- **Hiver 2023 > 2024** : limiter au maximum l'impact financier de la hausse du coût de l'énergie.

Concernant ce deuxième point, la hausse attendue du prix de l'énergie à la fin du contrat communal est de l'ordre de 50% selon le SDES, soit environ 100.000€ tous les ans (gaz et électricité). Cette somme, la Commune de Grésy-sur-Aix n'en dispose pas.

Ainsi, le plan de sobriété vise à limiter au maximum l'impact de la hausse du coût énergétique et ainsi maîtriser pour le mieux le budget communal.

Il est très fortement probable que ces mesures perdureront plusieurs années, le temps que la situation s'améliore et que la commune réduise, par ses investissements, son impact énergétique et sa dépendance aux énergies fossiles.

Il est enfin de notre devoir de profiter de cette situation pour accélérer notre transition énergétique et environnementale.

Le plan de sobriété communal repose sur 4 piliers et 16 actions.

Pilier 1 : Sobriété électrique.

La consommation électrique totale de la commune s'élève à 627.024 kW/h soit une facture de 109.000€ pour l'année 2021.

Elle se décompose de la manière suivante :

- *Consommation des bâtiments : 341.933 kW/h,*
- *Consommation de l'éclairage public : 285.091 kW/h,*

La part de l'éclairage public représente donc 45,5% de la consommation communale.

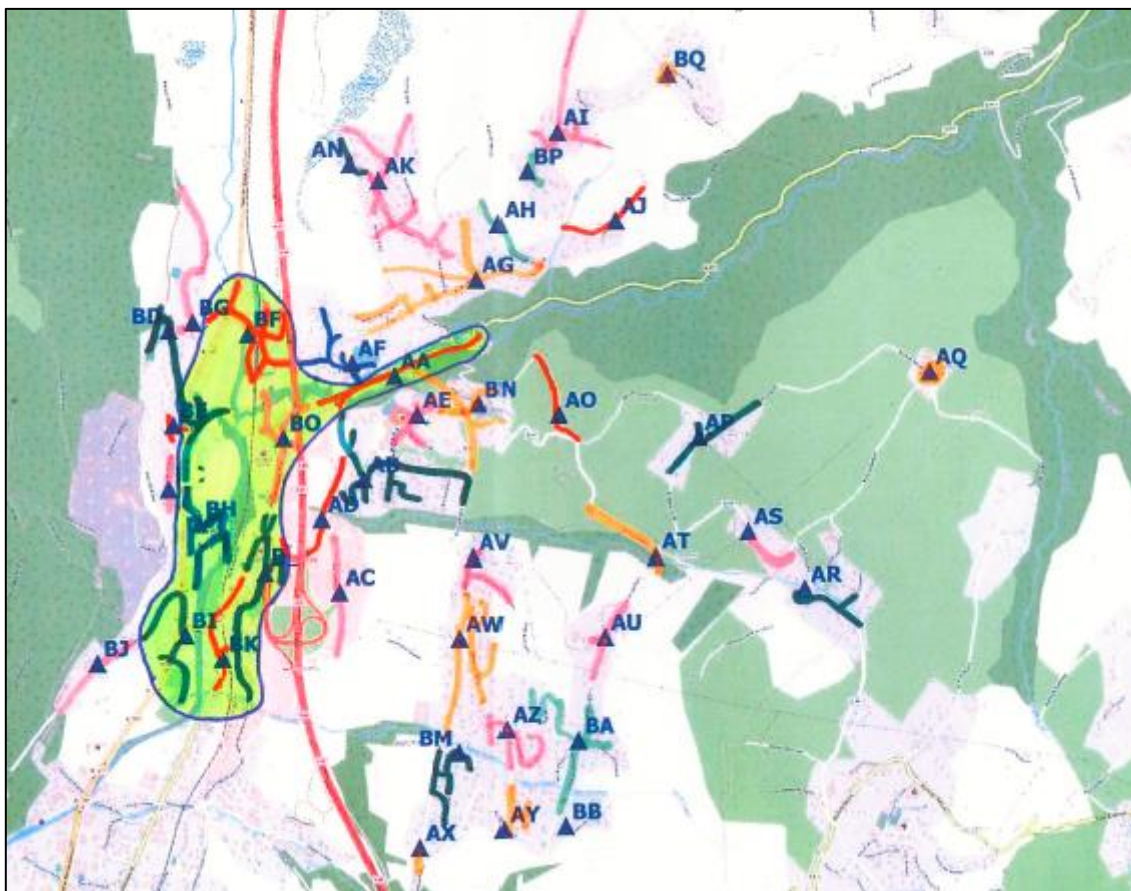
Pour information, l'extinction débutée en février 2021 a fait économiser 152.157 kW/h soit 17.231€ et diminuer la part de l'éclairage de 10,5 points.

Actions à court terme

- **Action 1 : Élargir l'extinction de l'éclairage public (actuellement de 23h30 à 5h30) en dissociant les secteurs résidentiels du bas de la commune :**

Secteur « bas de la commune » : RD1201 RD911 RD49E Rue Boucher de la Rupelle Route de Pont-Pierre	22h30 > 6h00
Secteur Collège	22h > 6h30
Secteurs résidentiels Le reste de la commune	21h30 > 6h00

Ainsi, la sectorisation communale est la suivante :



Date de début de ces horaires : 1^{er} octobre 2022.

- Action 2 : Déclencher la tranche 3 du plan de modernisation de l'éclairage public dès cette année pour l'intégrer dans la deuxième tranche. Ainsi, nous arriverons à 50% du parc en LED avec une année d'avance,
- Action 3 : Équiper nos bâtiments publics de détecteurs de mouvements aux endroits cibles (couloirs ou toilettes, trop souvent allumés par « oubli » (*sic*)) soit une vingtaine de détecteurs à installer,
- Action 4 : Diminuer la programmation des chauffe-eaux à 55°C au lieu de 65°C initialement configurés et équiper le restaurant scolaire d'un chauffe-eau dédié.
- Action 5 : Sensibiliser les commerces à faire l'extinction de leurs enseignes lumineuses en complément des directives gouvernementales des prochaines semaines.

Actions à moyen terme

- Action 6 : Analyser et chiffrer le passage à 100% LED, l'éclairage public en travaillant également sur la réduction des points lumineux. Cette opportunité sera discutée lors de l'actualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement courant 2023.
- Action 7 : Analyser et chiffrer le relamping LED total de nos bâtiments (écoles, Mairie, ACEJ, Centre omnisports). Comme pour l'action 6, l'arbitrage se fera courant 2023.
- Action 8 : Co-construire dans la concertation une charte des usages sobres du numérique pour les agents et les élus.

Ces actions viennent en parallèle du travail en cours sur le potentiel photovoltaïque de nos bâtiments porté par la Commune puis le SDES. Pour rappel, plusieurs sites sont identifiés pour installer 1250m² de photovoltaïque et ainsi tenir notre engagement à produire plus de 50% de notre consommation électrique actuelle. La production devrait s'élever à 257kWc.

Pilier 2 : Sobriété gaz.

La consommation gaz de la commune s'élève à 1.308.717Kw/h soit 77.238€ en 2021. Le poids des bâtiments est le suivant :

Bâtiments	Part de la consommation	Bâtiments	Part de la consommation
Ecoles	29%	Mairie	12%
Centre Omnisports, restaurant scolaire et Pôle Petite enfance*	26%	Centre Technique municipal	13%
Ancienne école	17%	Maison des associations et Sarraz	3%

*La dissociation des compteurs permettra d'affiner le suivi.

Actions à court terme

- Action 9 : Réduire d'un degré le chauffage de nos bâtiments publics. Une analyse plus fine sera apportée pour réduire encore plus le chauffage durant les périodes scolaires ou les week-ends. De même concernant les tranches horaires de différenciation.
- Action 10 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux à commencer par la Mairie, trop souvent en « surconsommation » et ainsi enclencher dès maintenant les préconisations du SDES.

Action à moyen terme

- Action 11 : Se passer totalement du gaz à horizon 2032 :
 - Concrétiser l'étude potentiel ENR du Cœur de Vie et du bâtiment tiers-lieu,
 - Engager la réflexion et l'analyse d'un potentiel réseau de chaleur bois ou géothermie sur le plateau administratif. Projet à intégrer dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'ACEJ et du repositionnement du Centre Technique Municipal. Toutes ces études devront être livrées à horizon fin du mandat pour que les prochains élus puissent se positionner rapidement.

Pilier 3 : Sobriété pétrole.

En 2021, la facture « carburant » de la commune s'élève à environ 19.000€.

Action à court terme

- Action 12 : Réaliser un plan de mobilité pour les agents de la commune et décliner la politique de télétravail adopté en juillet 2022.

Action à moyen terme

- Action 13 : Engager une réflexion et une stratégie globale de modernisation du matériel roulant de la commune, y compris sur la source énergétique utilisée (électricité, biogaz...). De même concernant une mutualisation possible avec d'autres communes.

Pilier 4 : Sobriété collective.

Ce plan ne peut se décliner sans une prise de conscience et une action collective, impliquant tous les acteurs communaux.

Actions à court terme

- Action 14 : Lancer et animer une campagne de sensibilisation, pilotée par la commission afférente, vis-à-vis de plusieurs cibles :
 - Le grand public et ainsi faire la promotion des nombreux dispositifs existants portés par Grand Lac, le Département, la Région ou l'Etat. Tout comme les « bons gestes » à adopter,
 - L'ACEJ,
 - Les associations communales,
 - Les écoles maternelle et élémentaire,
- Action 15 : Mobiliser les élus et agents municipaux dans la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation de ce plan de sobriété. Pour ce faire :
 - Désigner un pilote de ce plan, rattaché à l'équipe de direction,
 - Constituer un réseau de référents dans chaque service et sur chaque site, ayant vocation à porter les principaux messages et à recueillir les propositions ou les évolutions nécessaires,
- Action 16 : Suivre et évaluer l'exécution de ce plan dans la durée. Pour ce faire :
 - Créer un Comité de Pilotage, sous le pilotage du Maire, constitué des élus et agents concernés, qui sera chargé de suivre la concrétisation des actions,
 - Améliorer et partager l'outil de suivi des consommations d'énergie,

Ce plan de sobriété est avant tout un document flexible et ajustable selon le contexte et les opportunités à venir. Une version actualisée sera débattue en septembre 2023 et un plan spécifique « été » sera travaillé au printemps 2023